

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Circulaire de Mgr l'archevêque. — III Communication officielle. — IV Le Père Manseau des Cleres de Saint-Viateur. — V Prières des Quarante-Heures. — VI L'Œuvre de la Sainte-Enfance : Les origines, son but, son importance. — VII Les Rédemptoristes à Montréal. — VIII La messe pour les défunts.

AU PRONE

Le dimanche, 22 novembre

On annonce :

Le premier dimanche de l'Avent;

La fête de saint André (demain);

L'indulgence du mois de novembre (1);

La neuvaine de l'Immaculée-Conception, samedi le 28 (2);

Dans le diocèse de Sherbrooke, lundi, le 30, le 21e anniversaire du sacre de Mgr l'évêque ;

Dans le diocèse de Joliette, la collecte, le 1er dim. de l'Avent, pour les orphelins.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 22 novembre

Messe du 24e dim. après la Pentecôte, **semi-double**; mém. de Ste Cécile ; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dimanche, mém. 1o de saint Clément, 2o de sainte Cécile, 3o de sainte Félicité.

Dans la cathédrale de Valleyfield :

Fête de sainte Cécile, **double de 1e cl.**; seule mém. du 24e dim.

(1) En faisant tous les jours du mois de novembre, même **privément**, quel-que exercice de piété en faveur des âmes du purgatoire, on peut gagner : 1o 7 ans et 7 quarantaines d'indulgence chaque jour ; 2o une indulgence plénière, en se confessant, communiant et priant à l'intention du pape, pendant une visite d'église ou de chapelle publique, (non semi-publique), dans le cours du mois de novembre ou l'un des huit premiers jours de décembre.

(2) En faisant cette neuvaine, même **privément**, chaque **fidèle** peut gagner : 1o 300 jours d'indulgence à chaque exercice ; 2o une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant (n'importe où) **aux intentions du pape**, l'un des jours de la neuvaine, ou des huit jours qui la suivent. après la Pentecôte; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. de S. Clément (au 23) et du dim.